



**REIGNIER  
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

**Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 19
- Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> mars 2023

**Délibération  
adoptée  
à l'unanimité**

**Présents :** MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, E. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, C. MEYNET, V. JACQUEMOUD, F. CONTAT, J-L LACHENAL, S. BIOLLUZ, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procurations :** MM André PUGIN à G. SUATON, N. SEMLAL à S. LE MOAL, R. DIAKHATÉ à E. BOUCHET, A. MIZZI à V. JACQUEMOUD et S. ROUGET à B. MARQUET

**Absents :** MM C. PEGUET, D. EISACK, P. BARON, S. MILLOT-FEUGIER et G. GAUTHIER

**Secrétaire de séance :** Mme C. MEYNET

**2023DELIB028 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CONCIERGERIE »**

*3.5 Autres actes de gestion du domaine public*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n° 2019DELIB161 du Conseil municipal en date du 3 décembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365, conclue entre la commune et l'association « Les amis de la Conciergerie » renouvelée par délibérations n° 2021DELIB069 et n° 2022DELIB060 du Conseil municipal en date du 25 mai 2021 et du 7 juin 2022 ;

**Considérant** l'association « Les amis de la conciergerie » qui a pour objet de :

- créer, gérer, animer un lieu convivial pour favoriser la rencontre et développer l'envie de vivre et de faire ensemble
- proposer des animations, soit développées par l'association en elle-même, soit en relais avec d'autres associations locales
- transmettre des valeurs d'écocitoyen, d'écologie, de circuits courts; ces valeurs seront véhiculées au plus grand nombre à travers des activités gratuites et/ou payantes et des projets individuels et/ou collectifs
- fédérer les habitants autour du projet futur de la conciergerie

**Considérant** que l'association « Les amis de la conciergerie » est une association reignerande dont le siège social est fixé au 156 chemin de Caillat à Reignier-Ésery ;

**Considérant** l'objet de l'association « Les amis de la conciergerie » nécessitant de disposer d'un espace pour exercer ses activités ;

**Considérant** l'intérêt de la commune de soutenir les actions en faveur du vivre ensemble ;

**Considérant** qu'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585 d'une superficie de 3 039 m<sup>2</sup>, sises aux 301, 311, 319 Grande Rue a été mise à disposition de l'association « Les amis de la conciergerie » par la commune ;

**Considérant** que la parcelle cadastrée F n° 2365, d'une superficie de 1 198 m<sup>2</sup> a été mise à disposition pour permettre l'accès pompier et le maintien des activités de l'association ;

**Considérant** l'évolution de l'activité de la Conciergerie et sa volonté d'ouverture 1 jour par semaine en période estivale, permettant notamment de réduire le temps de préparation du site à chaque événement

- Le samedi 18 mars 2023, dans le cadre de la Saint Patrick,
- Le vendredi 12 mai 2023, dans le cadre du 4<sup>ème</sup> anniversaire de l'association et de la sortie du nouvel album du groupe Madvig.
- Pour la période estivale :
  - Tous les vendredis soir :
    - Du 2/06 au 21/07/2023 inclus
    - Du 18/08 au 15/09/2023 inclus.
    - Le vendredi 14/07/2023, l'association utilisera le parking situé devant le bâtiment, côté Grande Rue dans le cadre de la fête nationale. Cette utilisation fera l'objet d'un arrêté municipal d'interdiction de stationnement ultérieur.
    - Dans le cadre de sa participation à l'événement communal Bastringue & Tintamarre, l'association organisera une animation à l'arrière et devant le bâtiment le samedi 1/07/2023. Cette utilisation sera intégrée dans l'arrêté municipal global.
- Le samedi 28 octobre (à confirmer),
- Le week-end des 8, 9, 10/12/2023 : pour l'organisation du marché de Noël de l'association et de manifestations en collaboration avec la commune

**Considérant** l'intérêt de mettre à disposition le chapiteau communal dans les conditions prévues dans la convention ;

**Considérant** le projet de convention de mise à disposition ;

Après l'exposé de Madame Denise GERELLI-FORT, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365 conformément au plan annexé à la convention, avec l'association « Les amis de la conciergerie » ;

**Article 2 :** Annexe la convention à la présente ;

**Article 3 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID : 074-217402205-20230307-2023DELIB028-DE



Le Secrétaire de Séance

Catherine MEYNET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

**15 MARS 2023**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le



ID : 074-217402205-20230307-2023DELIB028-DE